



SAINT-ÉTIENNE DU GRÈS
Porte des Alpes



Avis

Le colis de Noël

**Vous avez plus de 65 ans ou vous êtes invalide,
Vous vivez seul ou avec une personne remplissant les
mêmes conditions**

**Le Centre Communal d'Action Sociale peut vous faire
bénéficier d'un **Colis de Noël**.**

Présentez-vous en Mairie jusqu'au 30 Novembre 2025.

Pour constituer votre dossier de demande, vous devez vous munir de :

- ▶ Avis de non-imposition 2024
- ▶ Justificatifs de versement de toutes les pensions, salaires, allocations (Assedic...), loyers, assurance-vie perçus au cours des trois mois précédents (les relevés de compte seront fournis en intégralité).
- ▶ Un relevé d'identité bancaire ou postal
- ▶ Carte d'invalidité pour les personnes concernées

Votre plafond de ressources annuelles ne devra pas excéder **12 411 € pour une personne seule et 19 269 € pour un ménage** (dernier mois de versement x12). Tous les revenus du foyer seront pris en compte pour le calcul des ressources.